



ARTISTES EN NORMANDIE

ADHESION 2018 : Nouveau membre

Association des Artistes en Normandie

Déclarée le 27 mai 1926 sous le n° W142000826 - Siret 492566245 00014

Loi du 1^{er} juillet 1901-décret du 16 août 1901

Vous souhaitez participer aux expositions organisées en 2018 par l'association en devenant membre des Artistes en Normandie et en adhérant à l'association pour l'année 2018.

Les statuts stipulent que les personnes désirant adhérer à l'association doivent en faire la demande écrite. Le processus d'acceptation et d'adhésion est résumé dans le tableau ci-après.

Processus AeN d'acceptation de nouveaux membres

3 possibilités avec un envoi systématique (mail ou papier) d'un CV, d'un dossier photographique des œuvres avec des commentaires concernant la technique employée.

CAS 1

- Avoir déjà été membre des AeN dans le passé depuis moins de 10 ans.
- Acceptation ou refus par le Bureau sur dossier uniquement.

CAS 2

- Avoir participé à au moins 10 expositions reconnues au cours des 5 dernières années.
- Acceptation ou refus par le Bureau sur dossier uniquement avec une éventuellement présentation et avis du Comité Directeur

CAS 3

- Proposition par le Bureau d'une présentation des œuvres devant le Comité Directeur.
- Acceptation ou refus par le Comité Directeur suite à la présentation.

L'acceptation comme membre des AeN vous permet :

- d'être présent dans le site internet AeN (20 000 vues) avec votre biographie, vos actualités, une galerie virtuelle de vos œuvres et un lien avec votre site personnel si vous en possédez un.
- de poser votre candidature aux différentes expositions collectives organisées en 2018 par les AeN dans le respect des règlements spécifiques : 91^{ème} salon annuel à Caen en avril, exposition de Bayeux fin mai et 2^{ème} Biennale d'Avranches en septembre.

La cotisation annuelle est de :

- 25 € si vous choisissez une galerie virtuelle limitée à 6 œuvres.
- 30 € si vous choisissez une galerie virtuelle comprenant 18 œuvres.
- 5 € complémentaires pour couvrir les frais de courrier si vous ne possédez pas d'adresse de messagerie.

Merci de libeller votre chèque à : Association des Artistes en Normandie.

Nous vous remercions de compléter le bulletin réponse joint et de l'envoyer avec votre dossier complet accompagné de votre règlement de 25 € ou 30 € (+ 5 € sans adresse de messagerie) par chèque à l'adresse suivante de la secrétaire adjointe. Le chèque sera détruit si votre candidature n'était pas retenue. Le dossier de candidature peut éventuellement être envoyé par mail à l'adresse mail nourrycadieu@hotmail.fr.

Association des Artistes en Normandie - Mme Amélia CADIEU

9 Rue froide – 14150 OUISTREHAM

0231378293 – 06 44 77 53 67 –

Président des AeN : Jean-Louis Desvaux (0685437158 – desvaux.jean-louis@neuf.fr)

